

L'actu du jour: quelques conseils en cas de réception d'une amende pendant les congés

Fiche pratique publié le **04/09/2018**, vu **315 fois**, Auteur : [Me Erika THIEL](#)

Un petit point sur les mauvaises surprises que l'on peut avoir à son retour à domicile, qu'il s'agisse d'un avis de contravention reçu et dont la date limite de paiement est dépassée, ou la réception de plusieurs amendes de stationnement lorsque le véhicule est resté garé au même endroit pendant les vacances.

C'est la rentrée!

Un petit point sur les mauvaises surprises que l'on peut avoir à son retour à domicile, qu'il s'agisse d'un avis de contravention reçu et dont la date limite de paiement est dépassée, ou la réception de plusieurs amendes de stationnement lorsque le véhicule est resté garé au même endroit pendant les vacances.

Il est inutile de contester une infraction au motif que le délai de paiement est dépassé : l'amende sera majorée, ce qui ouvrira un nouveau délai de réclamation si vous souhaitez contester l'infraction pour un autre motif.

Si vous avez reçu plusieurs amendes de stationnement, seule une amende devra être payée car la véhicule étant resté garé au moment endroit, il s'agit d'une seule et même infraction.

?

[+ D'ACTU SUR THIEL AVOCAT](#)